DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 27 novembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 29

2024D152

OBJET:

09. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GESPSAL POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN SECOND ÉDUCATEUR SPORTIF.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-quatre, le trois DÉCEMBRE à

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le Publié le 10/12/2024

ID 059-215904004-20241203/20240752 DE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. SERE Soarey Idriss, **procuration à** Mme BILLIAU Marie-Françoise Mme QUIQUE Corinne, **procuration à** Mme CAPPELLE Christiane

M. DECREUS Christophe, procuration à Mme BLANQUART Marine

M. DELFLY Jean-Louis, procuration à Mme PENIN-CŒUR Thérèse

M. MOUILLE Julien, procuration à M. LAPIERRE Julien

M. DELVOYE Philippe, procuration à M. MORVAN Hervé

M. CITERNE Joël, procuration à M. ROBBE Jean-Pierre

M. TIMLELT Frédéric, procuration à Mme LORPHELIN Martine

M. VERMEESCH Olivier, procuration à Mme PETITPRET Sabine

Mme BOULENGUER Peggy, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il envisage la mise à disposition d'un second éducateur sportif, afin de développer le sport dans les écoles et auprès des personnes âgées (gym d'entretien, prévention des chutes...).

Pour cela, il est proposé que la commune conventionne avec le Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs du Nord (GEPSAL) pour la mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé.

Cet agent interviendra au sein des écoles communales publiques, en périscolaire, aux accueils de loisirs sans hébergement, à la maison de retraite et à la résidence service « les Récollectines » pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025, pour une durée de 600 heures pour un coût horaire de 18,64 euros brut charges comprises (11 184 €).

Cette prestation comprend les charges administratives liées au recrutement et à la paie.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition dont un exemplaire est annexé à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affir hé ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.